

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

AILRC-FR
22 mars 2016
Index AI : MDE 31/3686/2016

Il faut cesser de souffler sur les braises du conflit au Yémen

Cela fait un an que la coalition dirigée par l'Arabie saoudite mène des opérations militaires au Yémen, et que les souffrances civiles causées par les parties au conflit s'amplifient et s'aggravent. Nous, les huit organisations soussignées, exhortons tous les gouvernements à :

- **Cesser de fournir des armes, des munitions et des équipements militaires aux différentes parties dans le cadre du conflit au Yémen lorsqu'il existe un risque sérieux que ceux-ci servent à commettre ou favoriser de graves violations du droit international relatif aux droits humains ou du droit international humanitaire.**

Un an après l'entrée de la coalition dans ce conflit, le secrétaire général des Nations unies a déclaré que le « Yémen brûle et croûle sous les armes ». Fournir des armes et des équipements à des factions connues pour avoir porté atteinte de manière répétée aux lois de la guerre rend les exportateurs d'armes complices des crimes de ces groupes et alimente les atrocités. La communauté internationale a l'obligation de prendre des mesures afin de faire respecter le droit international humanitaire et en matière de droits humains. En particulier, les États parties au Traité sur le commerce des armes et les membres de l'Union européenne doivent évaluer de manière objective s'il existe un risque qu'un potentiel transfert d'armes à destination d'une quelconque partie au conflit au Yémen soit utilisé pour commettre ou faciliter une violation grave. Si ce risque est clair et substantiel, le transfert ne doit pas être autorisé. Dans tous les cas, les États doivent au minimum faire en sorte qu'il existe une garantie juridiquement contraignante, étayée par des sanctions, afin que l'utilisation finale soit conforme au droit international, en particulier au droit international humanitaire et en matière de droits humains.

- **Soutenir la création d'un mécanisme international indépendant digne de ce nom, chargé d'enquêter sur les allégations de graves violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains commises au Yémen, afin que les victimes reçoivent des réparations et que les responsables présumés soient traduits en justice dans le cadre de procédures équitables.**

Complément d'information

Le conflit armé au Yémen a des effets dévastateurs sur la population civile, les infrastructures civiles et le patrimoine culturel du pays. Au cours de l'année écoulée, plus de 3 000 civils ont été tués. L'insécurité résultant de frappes aériennes, d'attaques terrestres et de restrictions à l'acheminement de l'aide humanitaire et l'importation de denrées essentielles ont contribué à une situation dans laquelle 21 millions de personnes - soit 82 % de la population yéménite pré-conflit - ont actuellement besoin d'une assistance humanitaire.

Le 26 mars 2015, une coalition regroupant neuf pays, dirigée par l'Arabie saoudite, et les forces loyales au président Abd Rabbuh Mansur Hadi, ont lancé une campagne d'attaques aériennes et terrestres contre Ansar Allah, le groupe armé des Houthis, et les forces loyales à l'ancien président Ali Abdullah Saleh. Les combats se sont depuis lors étendus à une grande partie du pays et à l'Arabie saoudite voisine ; diverses factions armées locales et Al Qaïda dans la péninsule arabique y participent. Le groupe d'experts des Nations unies sur le Yémen, Amnesty International, Human Rights Watch et Mwatana ont recensé des dizaines de frappes aériennes attribuées à la coalition prenant la forme d'attaques aveugles et disproportionnées, qui ont fait des morts parmi les civils, en violation du droit international humanitaire. Les Houthis et d'autres groupes armés se sont rendus coupables de nombreuses atteintes au droit humanitaire international et violations des droits humains.

Ces violations, répertoriées en détail, incluent :

- Des frappes aériennes à travers le Yémen semble-t-il contraires au droit international humanitaire, ayant coûté la vie à plusieurs centaines de civils. Les frappes contre des zones résidentielles densément peuplées, des hôpitaux, des écoles, des marchés et des mosquées sont susceptibles de constituer des crimes de guerre. Le groupe d'experts des Nations unies a recensé 119 sorties de la coalition liées à des violations du droit international humanitaire.
- Le recours répété de la coalition à des bombes à sous-munitions, interdites à l'échelon international, qui a fait des victimes civiles et représente une menace immédiate et à long terme pour les civils, sous la forme de munitions non explosées.
- Des attaques terrestres sans discrimination lancées par les Houthis et leurs alliés ont tué et blessé des civils au Yémen, ainsi que des civils dans des villes frontalières en Arabie saoudite, en violation du droit international humanitaire.
- L'utilisation par les Houthis et leurs alliés de mines antipersonnel, interdites au niveau international.
- Le fait que le groupe armé des Houthis et les forces qui lui sont alliées aient mis en danger la vie de milliers de civils à Taizz, dans le sud du Yémen, en bloquant l'acheminement de fournitures médicales essentielles et de denrées alimentaires.

Ont signé :

- Amnesty International
- British-Yemeni Society
- Care International
- Council for Arab-British Understanding (CAABU)
- Human Rights Watch
- Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)
- Mwatana organization for Human Rights
- Sisters Arab Forum for Human Rights (SAF), Yémen